

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mars 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin rapporte à Favre qu'Esther Lemaire aurait choisi son avocat, mais que son avoué est sans nouvelles du procès. Godin explique qu'à son arrivée à Paris il y a dix jours, Telliez, l'un de ses voyageurs de commerce qu'il pense être complice de Camatte dans la diffamation organisée à son encontre, a tenté de faire pression sur lui pour qu'il accepte la séparation sans débat sous le prétexte que sa femme détiendrait des preuves accablantes contre lui. Il ajoute que, depuis, Telliez a disparu. Godin raconte à Favre que pendant les 15 à 18 premières années de son mariage, Esther Lemaire lui a toujours demandé d'écrire le brouillon de ses lettres ou d'en corriger le texte, et que Telliez a évoqué auprès de lui les brouillons au crayon de Godin détenus par sa femme, en particulier la lettre d'introduction écrite à madame Brullé par Esther Lemaire lorsque Godin a emmené Marie Moret à Bruxelles. Il propose à Favre de lui parler de scènes de prétendues violences de Godin à l'égard d'Esther Lemaire, qu'il a pu reconstituer grâce à la mémoire de son

filis.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---